

HO BO HO(V) EXECUTANT

REGLEMENTATION

Article R4544-10

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

Norme NF C18-510

Tous les personnels, qui dans le cadre de leur travail ont accès ou s'approchent des installations électriques, doivent bénéficier d'une formation adaptée aux tâches confiées et leur environnement. Cette formation est destinée à leur faire connaître les dangers de l'électricité ainsi qu'à leur apprendre à s'en prémunir. Les électriciens sont bien sûr les premiers concernés, mais aussi tous ceux que leur travail amène à côtoyer de près les installations électriques.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Comprendre la réglementation et les normes applicables en matière de sécurité électrique sur son lieu de travail

Identifier et interpréter les symboles et étiquettes de sécurité électrique

Connaître les procédures de travail sécuritaire près d'équipements électriques

Mettre en œuvre des mesures de prévention, et connaître les procédures d'urgence en cas d'accident électrique.

PROGRAMME

Théorie :

Les risques électriques sur son lieu de travail : identification et évaluation

Notions de circuits, tensions, courant, résistance, signalétiques

Mesures de prévention des risques et procédures de travail sécuritaire près d'équipements électriques : mise en place de consignation et déconsignation, vérifications préalables.

Zones électriques : classification et restriction d'accès

EPI (entretien et vérification), conduites à tenir en cas d'accident (secourisme)

Pratique (2h30) :

Simulations d'interventions, utilisation des EPI, applications des procédures de travail

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, études de cas

Démonstrations par le formateur

Mises en situations et exercices pratiques

INFORMATIONS PRATIQUES

Prérequis : Aucun, en revanche les stagiaires devront avoir la capacité de comprendre les instructions de sécurité

Public : Formation destinée au personnel non-électricien travaillant à proximité des installations électriques.

Durée : 7 heures Recyclage : 7h annuellement

Participants : 2 à 8 personnes

Evaluation continue lors de la session + Q.C.M. à la fin de la formation avec remise d'une attestation individuelle de fin de formation si réussite aux épreuves.

Encadrement : Formateur qualifié en sécurité incendie en entreprise, sapeur- pompier, professionnel détenteur d'une qualification SSIAP2 ou plus.